

Calendrier promotion 2020-2021

1ère année - 2020/2021

R1	Du 07(*) et 08 juillet 2020 à l'ECM	2 jours
R2	Du 05 au 08 octobre 2020 à l'ECM	4 jours
R3 – JN(*)	Du 19-20 ou 20-21 octobre 2020 à l'ECM	2 jours
R4	Du 25 au 27 novembre 2020 à l'ECM	3 jours
R5– JN JL (*)	Du 11 au 22 janvier 2021, en région	4 jours
R6	Du 4 au 6 mai 2021 à l'ECM	3 jours

(*) JN Journées Nationales et JL Journées locales, journées consécutives à déterminer selon les groupes qui seront constitués, sur la période indiquée

2ème année - 2021/2022

R7	Fin septembre début octobre 2021	4 jours
R8	Novembre 2021	3 jours
R9	Février 2022	3 jours
R10	Mai 2022	2 jours

Chaque session commence le 1er jour à 10h00 et se termine le dernier jour à 16h00

Coût total de la formation : 7 350 €

Possibilité de suivre la formation par Blocs en l'étalant dans le temps

Parcours personnalisés possibles selon positionnement

Prise en charge possible : CPF — Akto — Fonds propres

Responsable administrative du parcours :: Anne RODRIGUEZ

A-rodriquez@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 01 55 48 04 62

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative du parcours.



2 rue Chaintron - 91120 MONTROUGE
Tél. 01 55 48 04 60
www.ecoledescadresmissionnes.fr



école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Formation des chefs d'établissement du second degré

Nouveaux Chefs d'Etablissement 2020-2022 Parcours de formation certifiant

"Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

Certification professionnelle de niveau 7 inscrite au RNCP code 34698 - code NSF 333p
Par décision d'enregistrement publiée sur France Compétences le 26 juin 2020



Le parcours de formation a pour objectif d'accompagner la prise de fonction
Il est organisé en alternance sur 2 ans

Des circonstances ou un contexte spécifique peuvent amener une Tutelle à nommer Chef d'établissement une personne qui n'a pas pu bénéficier de la formation préalable. Dans ce cas, l'Ecole des Cadres Missionnés accueille ce nouveau chef d'établissement dans un dispositif spécifique de deux années, menant également à une validation telle que définie dans le statut des chefs d'établissement.

Conditions pour suivre le parcours :

- ⇒ Etre nommé Chef d'établissement par une Tutelle et avoir reçu une lettre de Mission
- ⇒ Répondre aux obligations légales d'ouverture d'un établissement : licence ou équivalent et stage quinquennal



Architecture du parcours

Le parcours comprend 10 regroupements répartis sur 2 ans :

- ⇒ Le premier (R1), situé en juillet précédant la prise de fonction, permet de préparer la rentrée
- ⇒ Les 5 regroupements de première année de direction (R2, R3, R4, R5, R6) et les 4 regroupements de deuxième année de direction (R7, R8, R9, R10), situés à des moments-clés de l'année, permettent la construction et l'analyse des compétences mises en œuvre



Une formation « en situation »

La prise de fonction est une période riche en expériences, découvertes, questionnements...
La formation proposée a pour objectif de permettre au nouveau chef d'établissement de s'engager dans une démarche réflexive, qu'il devra développer au cœur de sa responsabilité.

OBJECTIFS

Accompagner la pratique professionnelle du chef d'établissement nouvellement nommé, l'aider à adapter et réguler son mode pilotage, lui permettre de développer sa capacité réflexive et de construire une vision stratégique et prospective.

UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR ALTERNANCE

Le dispositif de formation est constitué de :

- ⇒ **Regroupements (présentiel)** : alternance entre temps d'apports, d'ateliers de réflexion et production, groupes d'analyse des pratiques, consultations personnalisées
- ⇒ **Accompagnement** :
 - ◆ De la pratique professionnelle, par un pair proposé par la tutelle.
 - ◆ Dans le cadre de la formation afin de guider le stagiaire en vue de la certification
- ⇒ **Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)**

ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des compétences se réfère à quatre principes essentiels :

- **Un principe réflexif** : La capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- **Un principe éthique** : le management stratégique attendu s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité.
- **Un principe stratégique** : les situations professionnelles du chef d'établissement sont complexes, il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement, qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement, qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- **Un principe épistémologique** : les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Le parcours prépare à la validation de la certification de "Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

Validation des Blocs :

Année 1 :

BC2 (Piloter les activités et projets pédagogiques et éducatifs)
 BC4 (Représenter l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et contribuer au développement du réseau)

Année 2 :

BC3 (Gérer les Ressources Humaines)
 BC5 (Gérer les fonctions administrative, économique, matérielle et immobilière)
 BC1 (Piloter l'organisation dans une cadre éthique et porteur de sens)